



QUAND LES TRANSPORTS S'ENVOLENT...

RÈGLEMENT



2016 !

QUELLE
ANNÉE ?



La ville durable de demain se construit autour de nouvelles formes de mobilité qui doivent se concevoir comme autant de réponses à l'extension sans fin des besoins de déplacement, confrontées à l'urgence d'une nécessaire transition énergétique, mais contraintes par des impératifs économiques toujours plus stricts.

Figure emblématique des loisirs de sports d'hiver, le transport aérien par câble affirme aujourd'hui sa capacité à relever les défis d'une mobilité douce et s'affiche comme une solution privilégiée pour organiser et rendre accessible les déplacements urbains de proximité, tout en s'attachant à décongestionner la ville et préserver l'espace au sol pour d'autres usages connexes.

Mû à l'énergie électrique, le transport par câble n'est pas facteur de pollution atmosphérique ou d'émission de gaz à effet de serre. Les infrastructures et équipements qui le constituent sont essentiellement constitués d'acier, matériau recyclable à 100%. Ils sont extrêmement légers et modestes en termes d'impact et d'emprise au sol. Dégagement de surface foncière, préservation des sous-sols, chantiers propres et rapides, l'avantage est aussi indéniablement de nature économique.

En utilisant toutes les caractéristiques techniques et esthétiques de l'acier, ConstruireAcier propose aux étudiants architectes et ingénieurs de réfléchir aux éléments d'infrastructure de ce mode de transport de demain.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2015-2016.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

2 - SUJET : TRANSPORT AÉRIEN PAR CÂBLE

Il est proposé aux candidats d'imaginer et de concevoir les éléments d'infrastructure d'une ligne de transport par câble aérien, nouveau mode de déplacement répondant aux besoins de la ville de demain : mobilité, maîtrise du foncier, intégration dans le paysage ...

Le projet s'appuiera sur le tracé d'une ligne conçue pour répondre à un réel besoin de transport et de déplacement au quotidien. Il pourra s'agir d'une ligne à créer de toutes pièces, ou bien d'une ligne existante à faire évoluer en la doublant, en la rallongeant, en la remplaçant...

3 - SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il implantera son projet. Ce choix sera argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images présentées permettront de juger des qualités d'insertion du projet.

4 - PROGRAMME

Pour la ligne de transport par câble aérien étudiée, on demande de concevoir :

- Un pylône-type, élément de support du système de transport par câble.
- Une station intermédiaire proposant des zones d'attentes abritées, une billetterie automatique, des panneaux d'informations et tout élément que le candidat jugera pertinent.
- Une gare aérienne en milieu urbain ou périurbain : plus qu'un simple lieu de passage, elle devra s'adapter à une multiplicité d'usages propres aux nouveaux enjeux des espaces physiques de la mobilité, tout en fournissant une plateforme d'activité partageable et interconnectée. Toute en légèreté et en flexibilité, cette dernière favorisera également la mixité des fonctions qu'elle pourra concentrer en son sein et à proximité.

Combinant les solutions de déplacements avec des espaces de rencontres attractifs, il s'agira de façonner le programme architectural conventionnel de cet équipement pour en faire un véritable lieu de vie polyvalent et ouvert aux habitants des quartiers avoisinants.

A titre indicatif, cette gare pourra comprendre un hall d'accueil, des espaces d'attente, des espaces commerciaux (boutiques, supermarchés, points relais pour la récupération d'achats sur internet, agence bancaire), des aires de jeux, des stands de location de voiture et de vélo, des pharmacies, des laboratoires, des cabinets médicaux, des librairies, des kiosques, des espaces de travail (salles de réunion), un bâtiment culturel, une crèche, une médiathèque, des salles de cinéma, un hôtel, des espaces d'exposition, des restaurants...

Chaque entité programmatique disposera de l'ensemble des

services et utilités selon les règlements en vigueur (sanitaires, accessibilité, sécurité des biens et personnes, être en tout état de cause conforme aux réglementations en vigueur).

La surface utile créée sera comprise dans une fourchette entre 3 000 m² et 15 000 m². Elle sera adaptée aux flux qu'elle suscite et aux capacités de ses éléments de programme.

Les trois typologies d'éléments du programme devront présenter entre eux une cohérence visant à donner son identité propre à la ligne.

Nous demandons ainsi aux participants de se projeter dans un futur urbain où la technologie et le design sont au service des usagers tout en respectant l'identité et les conditions climatiques du site d'implantation choisi.

Le projet mettra en avant l'acier dans toutes ses déclinaisons, tant pour la structure que pour l'enveloppe.

Les structures porteuses seront en acier. Les partitions (horizontales et verticales) et l'enveloppe (façades, couverture) seront conçues avec une ossature secondaire et une vêtue en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

5 - RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables.

Les candidats devront donner un nom à leur projet.

Le rendu se fera sous la forme d'un dossier informatique qui devra être envoyé à l'adresse

concoursacier@construiracier.fr

par le biais d'un service d'envoi de gros fichiers (*wetransfer, free, yousendit, dropbox, googledrive ...*)

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant tous les documents :

1- Trois planches, format A0 (de préférence orientation portrait), au format pdf uniquement (300dpi). Sur les planches, devront apparaître le numéro d'inscription, le nom du projet ainsi que le logo de ConstruirAcier. Les noms et prénoms du ou des candidats et le nom de l'école ne doivent pas apparaître sur les planches.

Les planches devront présenter l'analyse, la démarche et le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

Elles devront contenir au moins les éléments suivants :

- Un plan de situation.
- Un plan de masse au 1/200^e.
- Présentation du site.
- Eléments d'analyse du contexte (type façades des bâtiments existants le cas échéant).
- Plans des niveaux.
- Façades caractéristiques.
- Coupes exprimant le projet (et les modifications de l'existant le cas échéant).
- Vues 3D du projet (vues extérieures d'insertion et vues intérieures).
- Le principe constructif en 3D.
- Détails de structure, de planchers, de façades et d'enveloppe.

Échelles :

- des plans et façades : 1/100^e ou 1/50^e suivant les projets.

- des coupes : 1/50^e.
- des détails : 1/20^e.

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

2- Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) dactylographié d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte, au format word ou doc.

3- Toutes les images des planches au format jpeg uniquement (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).

NB : l'une de ces images sera utilisée par ConstruirAcier pour la publication de l'ensemble des projets.

4- Un fichier au format texte (word ou doc) contenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a.

5- Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

Aucun élément en volume ne pourra être remis à cette phase, mais des photos de maquette, format jpeg haute définition, peuvent être incluses dans le CD.

Date limite d'envoi du dossier informatique : **mercredi 6 avril 2016 à 16h.**

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Aux équipes qui seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury, et en complément du dossier remis en première phase, il est demandé :

1- Trois planches de format A0 maximum (de préférence orientation portrait) au format pdf (300dpi). Les planches remises pour le pré-jury peuvent être modifiées pour le rendu du jury et doivent contenir à minima les mêmes informations.

2- Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet. (Un ordinateur PC sera disponible sur place).

3- Un résumé du concept sur feuillet A4 (ce document sera reproduit et remis aux membres du jury).

4- Une maquette (facultative).

5- Tout document complémentaire valorisant le projet permettant une meilleure compréhension du projet (modélisation, film...).

NB : Les impressions des planches seront faites par ConstruirAcier. Les fichiers doivent parvenir à concoursacier@construiracier.fr au plus tard le **jeudi 12 mai 2016**.

Le reste des éléments seront remis et présentés le jour de l'oral.

6 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- la pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau ;
- la pertinence du programme proposé et son adéquation au site et à la problématique posée ;
- la faisabilité constructive dans des conditions financières réalistes ;
- l'identité et la cohérence des éléments du programme ;

- la qualité des documents ;
- la qualité de l'insertion dans le site ;
- la qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

La prise en compte des préoccupations environnementales sera particulièrement appréciée par le jury.

7 - PRÉ-JURY ET JURY

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes...), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier.

Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet architectural et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard le **lundi 18 avril 2016** par e-mail ainsi que sur le site www.construiracier.fr.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le **jeudi 26 mai 2016**.

Le jury se réunira **sous la co-présidence de Dominique Jakob + Brendan Mac Farlan**, architectes, urbanistes, designers. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.

8 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur le site de ConstruirAcier

www.construiracier.fr.

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé.

Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches, diaporama, texte de présentation, maquette...).

Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à ConstruirAcier pour le pré-jury.

9 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Inscriptions :

Jusqu'au lundi 4 avril 2016

sur le site www.construiracier.fr.

Lors de l'inscription, un numéro sera attribué. Il devra être reporté sur tous les documents remis à ConstruirAcier (planches, CD, maquette...).

Remise des projets :

Les documents devront être envoyés sous la forme d'un dossier informatique par le biais d'un service d'envoi de gros fichiers (*wetransfer, free, yousendit, dropbox, googledrive* ...) au plus tard le **mercredi 6 avril 2016** à minuit à l'adresse :

concoursacier@construiracier.fr

Pré-jury :

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le **lundi 18 avril 2016** au plus tard, par e-mail et sur le site www.construiracier.fr.

Jury :

Le jury se réunira à Paris le **jeudi 26 mai 2016** pour l'audition des équipes sélectionnées.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu au cours de la soirée **Steel.in 2016** à Paris à l'automne 2016.

10 - PRIX

Une somme de **10 000 €** sera répartie par le jury entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

11 - INDEMNISATION

Les frais de réalisation pour le rendu du jury final seront remboursés par ConstruirAcier sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 120 € TTC par équipe sélectionnée à l'issue du pré-jury.

Pour les équipes de province retenues à l'issue du pré-jury, les frais de déplacement (équivalant à un billet de train en 2^{de} classe) et d'hébergement (montant maxi 60 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux. Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs **30 septembre 2016**.

Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé.

Le remboursement se fera par chèque et devra être centralisé par une personne de l'équipe (donner adresse postale).

12 - INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

www.construiracier.fr	www.constructalia.com
www.cticm.com	www.steelconstruct.com
www.galvazinc.com	www.euro-inox.org
www.infosteel.be	

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter Nasrine Minoui au :

+ 33 (0)1 55 23 02 34

ou par mail :

concoursacier@construiracier.fr.

Vous pouvez aussi consulter notre site :

www.construiracier.fr/enseignement.

13 - DROITS DE PROPRIÉTÉ ET PUBLICITÉ DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend sans limite géographique et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

Les documents produits dans le cadre de ce projet devront obligatoirement porter la mention des organisateurs (« Concours Acier 2016 »). Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité des équipes participantes, une

utilisation à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

